



Règlement de la Circadienne d'Eppeville des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre I : Articles pérennes

- 1** L'association 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est propriétaire de tous les droits, tenant et aboutissant à l'organisation des manifestations suivantes dans l'ordre du calendrier sportif annuel : les journées « Portes Ouvertes des 24 heures non-stop d'Eppeville », la journée « Interclubs de rentrée d'Eppeville », le « Kilomile d'automne d'Eppeville », la « Circadienne d'Eppeville », le « Cross-country du Pont d'Allemagne », la journée « Indoor Jeunes d'Eppeville », le « Kilomile de printemps d'Eppeville », la journée « Quadrathlon d'Eppeville », les « Vingt-Quatre Heures Non-Stop d'Eppeville », le « Mémorial d'Eppeville ». L'association, déclarée au Journal Officiel, affiliée au fonctionnement démocratique soumis à élections annuelles, est représentée en toutes occasions par son président (sa présidente) ou son représentant.
 - 2** L'épreuve de la Circadienne d'Eppeville se dispute dans sa totalité sur le territoire communal d'Eppeville, (il peut varier selon les éditions). Cela a lieu chaque année, en matinée, le jour de la Toussaint. Cela ne concerne que des athlètes sans aide extérieure (les bâtons nordiques ne sont pas admis).
 - 3** Cette manifestation sportive s'adresse à tous, coureurs, randonneurs, à partir de la catégorie « cadets ». Aucune aide extérieure à eux-mêmes ne leur est autorisée hors les services de santé et de soins médicaux éventuels (bâtons nordiques interdits).
 - 4** Le programme comprend une épreuve au choix sur une boucle d'environ 6 km à parcourir une fois, deux fois ou trois fois (à définir au moment de l'inscription). Le droit de participation est déterminé chaque année en Assemblée Générale de l'association.
 - 5** Les engagements sur place seront possibles sous la responsabilité d'un juge arbitre.
 - 6** Le contrôle des épreuves sera assuré par un jury de commissaires. Les secours seront organisés. Les diverses commodités (vestiaires, douches, toilettes) du stade seront accessibles à toutes et tous.
 - 7** Un défibrillateur ainsi qu'un premier jeu de brancards seront prévus.
 - 8** Les licenciés des fédérations reconnues par l'État seront autorisés à participer. Les non-licenciés aussi sous réserve de déposer un certificat médical d'aptitude au sport de compétition datant de moins d'un an.
 - 9** L'organisation contracte une assurance légale pour l'ensemble de la manifestation mais décline toute responsabilité pour tout accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent, accident dû au non-respect des consignes.
 - 10** Une extrême correction tant physique que morale sera exigée de tous les concurrents au risque de mise hors-course possible dès la première infraction constatée. Le port de façon visible des insignes distinguant les concurrents est obligatoire, côté poitrine. Tout athlète ne respectant pas cette règle sera mis hors course dès la première infraction.
 - 11** Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet.
 - 12** Aucun suiveur d'aucune sorte n'est autorisé sur le parcours.
 - 13** À propos de toutes les images et de tous les classements : aucun participant n'y a droit de regard. Images et classements sont totalement du ressort et propriété de l'organisation.
- Date de l'approbation en CA du présent règlement : 30 novembre 2022 à Eppeville



Règlement de la Circadienne d'Eppeville des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre II : Articles annuels édition 2023

1 Horaires 2023 :

Mardi

- 09h00 : préparation du circuit,

Mercredi

- 07h30 : vérification du circuit, montage des barnums
- 08h15 : accueil des concurrents et distribution des dossards,
- 09h20 : fin des inscriptions sur place,
- 09h25 : briefing des participants,
- 09h30 : départ (1, 2 ou 3 tours de circuit),
- à partir de 11h30 : résultats,
- à partir de 12h00 : podiums et démontages divers, rangements,

2 En 2023 : les droits de participation sont fixés comme suit :

- 7,80 € pour les coureurs du 12 et 18 km (9 € sur place),
- 2 € pour les marcheurs et coureurs du 6 km (3 € sur place)

3 Récompenses :

- 1 tour de circuit : 3 premières dames, 3 premiers messieurs (pas de catégories d'âge)
- 2 tours de circuit : 3 premières dames, 3 premiers messieurs (sans catégories d'âge)
- 3 tours de circuit : 1ers et 1ères de chaque catégorie d'âge (catégories liées à l'Ufolep).

Boisson chaude ou froide selon la météorologie à chaque participant en échange du dossard. Aucun prix en espèce ni tirage au sort.

24 En 2023, la date retenue pour organiser cette course nature est :

Mercredi 1^{er} novembre 2023

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 30 novembre 2022 à Eppeville

Ayant pris connaissance du règlement affiché, chaque participant par son retrait de dossard, s'engage à le respecter, stricto-sensus.